



Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire

Communes adhérentes :

Baccon, Coulmiers, Huisseau-sur-Mauves,
Rozières-en-Beauce

En ce début d'année,
nous souhaitons la bienvenue
aux élèves et à leurs parents, « nouveaux »
et « anciens » !
Vous trouverez dans cette petite plaquette
les premiers renseignements utiles de
rentrée.



Conservez-la pour vous y reporter aussi souvent que nécessaire.

Rentrée scolaire 2022-2023
Maternelle – Élémentaire

Organisation Administrative

Mme Alexandra MENU, Secrétaire du SIRIS, est à votre disposition :

A la Mairie de HUISSEAU SUR MAUVES

118 rue du Bois de Deure - 45130 HUISSEAU SUR MAUVES

(Bureau au 1^{er} étage)

Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et

permanence téléphonique les lundis mardis et jeudis après midi



02-38-80-77-02



siris2@wanadoo.fr



PANNEAU POCKET :
[SIRIS Huisseau-sur-Mauves](#)

ECOLE MATERNELLE

Tél : 02-38-80-75-94

Mail : ecm-huisseau-sur-mauves@ac-orleans-tours.fr

De la Petite Section à la Grande Section

ECOLE ELEMENTAIRE DE HUISSEAU

Tél : 02-38-80-70-70

Mail : ec-huisseau-sur-mauves@ac-orleans-tours.fr

CP-CE1-CE2

ECOLE ELEMENTAIRE DE COULMIERS

Tél : 02-38-74-28-81

Mail : ec-coulmiers@ac-orleans-tours.fr

CE2-CM1

ECOLE ELEMENTAIRE DE BACCON

Tél : 02-38-80-78-00

Mail : ec-baccon@ac-orleans-tours.fr

CM1-CM2

Infos Rentrée 2022-2023

Calendrier scolaire

Rentrée scolaire des enseignants : Mercredi 31 Aout 2022

Rentrée scolaire des élèves : Jeudi 01 Septembre 2022



Pour certaines sections de maternelles, des horaires différés seront indiqués la veille sur le tableau d'affichage de l'école maternelle.

TOUSSAINT

Fin des cours : vendredi 21 octobre 2022

Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022

NOEL

Fin des cours : vendredi 16 décembre 2022

Reprise des cours : lundi 3 janvier 2023

VACANCES D'HIVER (ZONE B)

Fin des cours : vendredi 11 février 2023

Reprise des cours : lundi 27 février 2023

VACANCES DE PRINTEMPS (ZONE B)

Fin des cours : vendredi 14 avril 2023

Reprise des cours : Mardi 2 mai 2023

VACANCES D'ETE

Fin des cours : Vendredi 7 juillet 2023

HORAIRES



Ecole maternelle

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h45 à 11h45 - 13h30 à 16h30



Ecoles élémentaires de HUISSEAU

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h50 à 11h50 - 13h40 à 16h40

Ecoles élémentaires de BACCON et COULMIERS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h55 à 11h55 - 13h35 à 16h35



L'accueil est effectué par les enseignants dans chaque école
10mn avant l'entrée en cours.

La garderie du matin à Huisseau/Mauves



Bienvenue à la garderie

Les enfants sont accueillis de 7h15 à 8h35 pour la maternelle et de 7h15 à 8h40 pour les élémentaires.

Elle est assurée par deux agents territoriaux dans chaque garderie.

Pour pouvoir commencer la journée dans de bonnes conditions, le personnel veille à ce que l'enfant puisse sortir du sommeil à son rythme.

- Tarif mensuel : Forfait de 21€
- Tarif journalier : 4.50€

La pause méridienne

Les restaurants Scolaires

Il s'agit d'un service mis à la disposition des familles.

Le tarif est fixé par délibération du comité syndical et est revu chaque année.

La facturation est établie par le SIRIS et transmise par le TRESOR PUBLIC sous forme d'AVIS DES SOMMES A PAYER.



Tarifs : Ecole maternelle : Forfait mensuel de 47.50€

Prix du repas maternel occasionnel : 4.20€

Ecole élémentaire : Forfait mensuel de 52.00€

Prix du repas élémentaire occasionnel : 4.70 €

Deux services de restauration sont organisés dans chaque restaurant les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire

Restaurant de la maternelle :

1^{er} service : 11h45-12h30

2^{ème} service : 12h35-13h20

Restaurants des Elémentaires

1^{er} service : 11h50-12h35

2^{ème} service : 12h40-13h20

L'accueil périscolaire du soir

Un accueil périscolaire est mis en place de 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Pour BACCON : prendre contact auprès de la Mairie (Baccon : 02.38.46.67.88)

Pour HUISSEAU : prendre contact auprès de Mr RAYNAL Christophe Directeur du CLSH de HUISSEAU SUR MAUVES (06-24-21-25-66).

Pour les enfants de maternelle, l'accueil se fait obligatoirement auprès du CLSH de HUISSEAU SUR MAUVES.

Le transport scolaire

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la région Centre Val de Loire a la responsabilité de l'organisation du fonctionnement des transports scolaires.



Pour bénéficier du droit aux transports scolaires gratuit, les élèves devront s'acquitter d'une participation annuelle aux frais de gestion, dont le montant a été fixé par délibération du Conseil Régional Centre Val de Loire le 17 février 2017 à hauteur de 25€ par enfant avec un plafond de 50€ par représentant légal.

Où s'inscrire ?

Par internet : inscription en ligne depuis le site www.remi-centrevaldeloire.fr

Par courrier : les formulaires de demandes sont disponibles en téléchargement sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr. Ils sont à renvoyer à l'adresse indiquée sur le formulaire.

➡ Ouverture des inscriptions : 8 Juin 2022

➡ Fermeture des inscriptions : 15 Juillet 2022

L'accompagnement des enfants est assuré dans chaque car par un agent territorial. Un réajustement du nombre de bus peut être nécessaire en début d'année selon les effectifs.

Fonctionnement du Syndicat Scolaire

Le Syndicat Scolaire a été créé en septembre 1979 par les Communes de HUISSEAU SUR MAUVES et BACCON. En septembre 2013, les Communes de COULMIERS et de ROZIERES EN BEAUCE ont été rattachées audit syndicat. Son siège social est situé dans les locaux de la mairie de HUISSEAU SUR MAUVES. Son rôle est de gérer les finances du regroupement pédagogique (garderie du matin, cantine et transports scolaires).

Le Comité Syndical

Il est composé de 12 membres (3 délégués par Conseil Municipal).

Le Comité se réunit régulièrement pour prendre toutes les décisions concernant l'organisation du Syndicat Scolaire. Il est informé et donne son avis sur tous les problèmes rencontrés (garderie du matin, cantine et transports scolaires).

Il crée les postes des agents qui seront nommés par la Présidente du S.I.R.I.S.

Il gère, au travers d'un budget de 600 000€, les dépenses et les recettes de fonctionnement (fournitures scolaires, produits d'entretien, repas, garderie, transports lors de sorties scolaires, quote-part des Communes adhérentes...) mais aussi d'investissement (achat de mobilier, informatique, électroménager...).

Remarque : Les écoles restent la propriété des Communes qui ont donc en charge leur entretien (réfection des toitures, des murs, des sols, des moyens de chauffage...).

Le syndicat permet l'accueil d'environ 290 enfants répartis en douze classes, de la maternelle (accueil l'année civile du troisième anniversaire) jusqu'au CM2.

Le personnel du regroupement

20 personnes sont employées au sein du SIRIS :

- Des agents d'entretien qui sont chargés de tenir en état de propreté les locaux scolaires.
- Des agents de restauration qui ont la charge de préparer la salle de restauration, préparer les repas (mode liaison froide) en respectant les procédures en vigueur, participer au service et à la vaisselle, assurer l'entretien du matériel, des locaux et des sanitaires, signaler les dysfonctionnements du matériel, les problèmes de sécurité, veiller aux règles de sécurité (ventilation des locaux, fermeture des portes, fenêtres, ...) et d'assister les plus petits pendant le temps du repas.
- Des ATSEM (1 par classe) assistent le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants, ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants.

Comme tout le personnel, elles sont placées sous l'autorité du SIRIS, qui a seul, qualité pour régler leur situation administrative, mais pendant le temps scolaire, elles sont sous l'autorité du Directeur d'Ecole.

- Une intervenante Informatique : Cette personne intervient dans le cadre des activités organisées par l'école sur toutes les classes du regroupement. Elle fait partie intégrante du projet d'école.
- Des agents pour la surveillance de cour sur la pause méridienne.
- Une secrétaire administrative, assurant le lien personnels, parents, professeurs, élus ...

